

L'offre allocation journalière de présence parentale (ajpp)



Au travers de cette offre, l'objectif des travailleurs sociaux est de soutenir l'allocataire dans une phase où sa vie est modifiée en profondeur, de l'informer et, au besoin, de l'accompagner.

Cette offre est décrite dans la fiche ci-dessous :

FINALITÉ



- Faciliter les démarches des familles dont les enfants sont malades ou porteurs de handicap.
- Accompagner la famille dans la construction d'un projet de vie.

PUBLIC POTENTIEL



Famille bénéficiaire de la prestation allocation journalière de présence parentale (ajpp).

OBJECTIFS DE L'OFFRE



Les caf proposent aux familles qui s'occupent d'un enfant malade ou handicapé, des interventions pouvant aller de l'information, du conseil et de l'orientation vers les équipements services d'aide aux familles.

- Permettre un espace d'information, d'écoute, de conseil et d'orientation.
- Soutenir le/les parent(s) dans l'organisation familiale et du nouveau projet de vie.
- Favoriser l'accès au droit commun dans l'intérêt de l'enfant.

ACTIONS OPÉRATIONNELLES



- Comprendre la place et le rôle de chacun dans la famille.
- Faciliter les démarches administratives liées à l'événement.
- Évaluer la situation financière et mesurer l'impact de l'évènement.
- Vérifier les droits en place et à faire valoir.
- Favoriser le lien social pour l'ensemble des membres du foyer.
- Permettre la construction d'un nouveau projet de vie familiale.